



Arrêté n°2025-147

**ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION
Rue Poissonnière, Rue du Pignon vert, Rue Taffin**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Considérant la demande de l'entreprise SDTP en vue de réaliser des travaux de nettoyage de busage Rue
Poissonnière, Rue du Pignon vert, Rue Taffin ;
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation pour le bon déroulement des travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 14 novembre 2025 au 21 novembre 2025, une restriction de circulation sera appliquée Rue Poissonnière, Rue du Pignon vert et Rue Taffin lors de l'intervention de l'entreprise.

Article 2 : La restriction de circulation consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :
- Route barrée

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La directrice des services et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Retrouvez l'ensemble des documents administratifs de la commune sur notre site internet à ce lien :
<https://www.lesattaques.fr/la-mairie/actes-administratifs/> ou en flashant ce QR Code avec votre smartphone. ▶

